

Liste des supports des contrats :
SAINT-HONORE LATITUDE⁴
SAINT-HONORE LATITUDE⁴ CAPI

Fonds en euros Cardif Assurance Vie
Taux de rendement brut de l'actif du fonds en euros en 2024 : 3,47%
Taux annuel de frais de gestion : 1%

Cette liste et le nombre d’unités de compte proposées sont susceptibles d’évoluer. Pour tout support en unité de compte choisi correspondant à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement le Document d'Information Clé (DIC) ou, le cas échéant, la note détaillée ou les caractéristiques principales et les garder en votre possession. Les documents sont disponibles sur le site de la société de gestion ou sur le site www.amf-france.org pour les OPC de droit français. Pour tout autre support en unité de compte choisi ne correspondant pas à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement les caractéristiques principales et les garder en votre possession. Les Documents d'Informations Clés (DIC)/Documents d’Informations Spécifiques (DIS) sont mis à disposition sur le site de l’Assureur : <https://document-information-cle.cardif.fr/aep>

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et / ou des marchés immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

Liste des supports en vigueur au 1er Octobre 2025

Les versements et les arbitrages entrants sur des supports en unités de compte correspondant à des **supports immobiliers** sont réalisés dans la limite de l’enveloppe disponible. Pendant leur période de commercialisation, l'adhérent/le souscripteur peut souscrire au support immobilier sous forme d'un versement initial ou complémentaire ou d'un arbitrage en provenance du Fonds Général / Fonds en euros selon les conditions prévues dans les Dispositions Spéciales dédiées à ces supports. Les versements programmés sont exclus.

Les supports en unités de compte correspondant à des parts de supports immobiliers et les supports de Private Assets (supports de capital investissement (Private Equity), de dette privée (Private Debt) ou d'infrastructures) doivent respecter les limites prévues dans les Dispositions Spéciales dédiées à ces supports remis lors de la souscription.

- Après chaque opération :
- La part totale de la valeur de rachat affectée à un OPCi ne doit pas dépasser 2 000 000 euros par support et par contrat,
 - La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCI ne doit pas dépasser 1 000 000 euros par support et par contrat,
 - La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCPI ne doit pas dépasser 500 000 euros par support et par contrat,
 - La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers et des supports de Private Assets (supports de capital investissement (Private Equity), de dette privée (Private Debt) ou d'infrastructures) ne doit pas dépasser 10 000 000 euros,
 - La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers et des supports de Private Assets (supports de capital investissement (Private Equity), de dette privée (Private Debt) ou d'infrastructures) ne doit pas dépasser 50% de la valeur de rachat du contrat.

Les renvois ci-dessous sont des explications des renvois présentés dans le tableau ci-après :

- (1)*Des frais de 0,25% maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à un actif susceptible de supporter des frais sur opérations financières.*
- (2)*Indicateur synthétique de risque permettant d’apprécier le niveau global de risque d’investissement sur un support en unités de compte, conformément au règlement délégué (UE) n°2017/653 du 8 mars 2017. Donnée communiquée par notre fournisseur de données financières.*
- (3)*Performance du support sur l'année civile précédente avant prise en compte des frais de gestion de l'actif non communiquée par notre fournisseur de données financières.*
- (4)*Moyenne annualisée sur les 5 dernières années civiles communiquée par notre fournisseur de données financières. En l'absence d’ancienneté suffisante, cette indication est donnée sur la durée d’existence de l’unité de compte.*
- (5)*"Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation" du support communiqués par notre fournisseur de données financières.*
- (6)*Taux de rétrocessions de commission perçues par le distributeur et le gestionnaire du contrat au cours de l’année civile précédente.*
- (7)*Performance de l'année civile N-1 du support après prise en compte des frais de gestion de l'actif communiquée par notre fournisseur de données financières. Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.*
- (8)*Frais de gestion sur les engagements exprimés en nombre d’unités de compte tels que figurant dans votre documentation contractuelle.*
- (9)*Les frais totaux, exprimés en pourcentage, constituent la somme des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat.*
- (10)*Performance nette de l'actif N-1 diminuée des frais de gestion annuels du contrat (1+Performance nette de l'actif N-1)*(1-Frais de gestion du contrat)-1.*
- (11)*Support disponible lors d'opérations commerciales, soumis à conditions. Veuillez-vous reporter aux Dispositions Spéciales de l'offre pour plus d'informations (date de commercialisation, conditions...).*
- (12)*Le support BNP Paribas Mois ISR est un support réceptacle ayant un SRI inférieur ou égal à 2, utilisé lors de certaines opérations comme la fermeture d'un support en unités de compte sur lequel des versements programmés ou des services financiers étaient en cours, ou pour l'affectation des revenus attribués à un support qui serait fermé à la souscription à la date d'attribution des revenus.*

- NC : L'information est indiquée Non Communiquée (NC) dans les cas suivants :
- lorsque l'information est indisponible car la date de création du support est trop récente ;
 - lorsque la donnée n'a pas été communiquée par notre fournisseur de données ;
 - lorsque la performance finale n'est pas calculable car l'une des données permettant de la calculer est manquante ;
 - pour les frais de gestion de l'actif et les rétrocessions de commissions des titres vifs, supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;
 - pour les rétrocessions de commissions des Exchange Traded Fund (ETF), supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;

Les sociétés de gestion prélèvent des frais de gestion financière sur les Organismes de Placement Collectif proposés au titre du contrat. Une partie de ces frais peut être reversée sous forme de rétrocessions de commission au gestionnaire du contrat, et/ou, le cas échéant, au distributeur. Les frais de gestion du contrat sont prélevés par l'assureur en nombre d'unités de compte. L'ensemble de ces frais diminue la performance finale du contrat.

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽²⁾	Performance brute de l'actif		Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance nette de l'actif		Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁸⁾	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat	
					Annuelle (N-1) ⁽³⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾		Annuelle (N-1) ⁽⁷⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾			Annuelle (N-1) ⁽¹⁰⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
Autres Fonds													
LU1931957093	COMMODITIES Classic H EUR CAPI	SICAV	BNP PARIBAS AM EUROPE	4	9,75%	7,60%	1,95% (dont 0,72%)	8,82%	NC	1,00%	2,95% (dont 0,72%)	7,73%	NC
LU2169557654	NATIXIS ESG CONSERVATIVE FD R/A (EUR)	SICAV	NATIXIS INVEST MANAGERS INTER	2	2,86%	1,46%	1,09% (dont NC)	2,60%	NC	1,00%	2,09% (dont NC)	1,57%	NC
LU2169559270	NATIXIS ESG DYNAMIC FD R/A (EUR)	SICAV	NATIXIS INVEST MANAGERS INTER	4	3,36%	6,19%	1,54% (dont NC)	2,56%	NC	1,00%	2,54% (dont NC)	1,53%	NC
LU2169558389	NATIXIS ESG MODERATE FD R/A (EUR)	SICAV	NATIXIS INVEST MANAGERS INTER	3	3,24%	3,96%	1,32% (dont NC)	2,72%	NC	1,00%	2,32% (dont NC)	1,69%	NC
Fonds actions													
LU0057025933	AB SUST GLOBAL THEMATIC PORTFOLIO AX USD	SICAV	ALLIANCE BERNSTEIN (Lux) SARL	5	2,48%	5,61%	1,85% (dont NC)	4,55%	NC	1,00%	2,85% (dont NC)	3,50%	NC
LU0278937759	ABERDEEN STD SICAV I EMRG MKTS SMER Cies FD A Acc USD	SICAV	ABRDN INVESTS LUX S.A.	4	14,59%	10,35%	1,96% (dont 0,84%)	15,66%	NC	1,00%	2,96% (dont 0,84%)	14,50%	NC
LU0505784297	ABERDEEN STD SICAV I FUTURE MINERALS FD S Acc USD	SICAV	ABRDN INVESTS LUX S.A.	4	23,97%	9,78%	2,08% (dont NC)	24,45%	NC	1,00%	3,08% (dont NC)	23,21%	NC
LU1481505755	ABN AMRO FDS PARNASSUS US ESG EQUITIES A EUR Cap	SICAV	ABN AMRO INVEST SOLUTIONS	5	3,24%	12,05%	1,69% (dont 0,72%)	3,58%	NC	1,00%	2,69% (dont 0,72%)	2,54%	NC
FR0013432739	ADS - VENN COLLECTIVE ALPHA US P	SICAV	FEDERAL FINANCE GESTION	4	3,09%	12,33%	1,8% (dont NC)	1,99%	NC	1,00%	2,80% (dont NC)	0,97%	NC
FR0000975880	ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R C et/ou D (EUR)	FCP	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	5	4,12%	9,95%	1,79% (dont NC)	3,03%	NC	1,00%	2,79% (dont NC)	2,00%	NC
LU1548497426	ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (USD)	SICAV	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	6	22,30%	8,62%	2,11% (dont 0,84%)	22,66%	NC	1,00%	3,11% (dont 0,84%)	21,43%	NC
FR0000017329	ALLIANZ VALEURS DURABLES R/C	SICAV	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	4	12,29%	9,90%	1,79% (dont 0,72%)	11,43%	NC				

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽²⁾	Performance brute de l'actif		Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance nette de l'actif		Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁸⁾	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat	
					Annuelle (N-1) ⁽³⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾		Annuelle (N-1) ⁽⁷⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾			Annuelle (N-1) ⁽¹⁰⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
LU1536921650	AXA WORLD FDS - ROBOTECH A EUR Capi	SICAV	AXA FDS MGMT S.A.	5	4,61%	6,16%	1,75% (dont 0,72%)	6,61%	NC	1,00%	2,75% (dont 0,72%)	5,54%	NC
LU1737505872	AXA WORLD FDS - SOCIAL A (H) Capi EUR	SICAV	AXA FDS MGMT S.A.	5	0,28%	-2,43%	1,81% (dont NC)	2,69%	NC	1,00%	2,81% (dont NC)	1,66%	NC
IE0004866889	BARING HONG KONG CHINA FD A EUR Inc	OEIC	BARING INTER FD MANAGERS (IRE) LTD	5	36,62%	-3,91%	1,7% (dont 0,60%)	37,02%	NC	1,00%	2,70% (dont 0,60%)	35,65%	NC
IE0004868828	BARINGS ASEAN FRONTIERS FD A EUR Inc	OEIC	BARING INTER FD MANAGERS (IRE) LTD	4	0,23%	5,84%	1,7% (dont NC)	-1,20%	NC	1,00%	2,70% (dont NC)	-2,19%	NC
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	FCP	BDL CAPITAL MGMT SAS	5	17,52%	13,10%	2,05% (dont 0,77%)	13,91%	NC	1,00%	3,05% (dont 0,77%)	12,77%	NC
LU1988108350	BDL TRANSITIONS MEGATRENDS C	SICAV	BDL CAPITAL MGMT SAS	4	0,98%	7,74%	2,14% (dont NC)	0,39%	NC	1,00%	3,14% (dont NC)	-0,61%	NC
FR0013079761	BEST BUSINESS MODELS SRI RC	SICAV	MONTPENSIER FINANCE	4	9,39%	7,12%	1,95% (dont NC)	7,61%	NC	1,00%	2,95% (dont NC)	6,53%	NC
FR0010340620	BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT P (D)	SICAV	BFT INVEST MANAGERS	4	-0,59%	-2,70%	1,97% (dont NC)	-1,58%	NC	1,00%	2,97% (dont NC)	-2,56%	NC
LU0232931963	BIC (BRAZIL INDIA CHINA) A EUR (C)	SICAV	Schroder IM (Europe) S.A	5	17,37%	-0,94%	1,86% (dont NC)	17,96%	NC	1,00%	2,86% (dont NC)	16,78%	NC
LU1244893696	BIG DATA A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	4	11,11%	15,09%	2,06% (dont NC)	10,88%	NC	1,00%	3,06% (dont NC)	9,77%	NC
LU1781816530	BIG DATA CR-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	4	11,93%	15,87%	1,31% (dont NC)	11,70%	NC	1,00%	2,31% (dont NC)	10,58%	NC
LU1244895394	BIG DATA R-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	4	10,56%	14,61%	2,56% (dont NC)	10,33%	NC	1,00%	3,56% (dont NC)	9,23%	NC
FR0010319434	BNP PARIBAS ACTIONS CROISSANCE ISR Classic CAPI	FCP	BNP PARIBAS AM EUROPE	4	-4,								

<

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽²⁾	Performance brute de l'actif		Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance nette de l'actif		Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁸⁾	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat	
					Annuelle (N-1) ⁽³⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾		Annuelle (N-1) ⁽⁷⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾			Annuelle (N-1) ⁽¹⁰⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
LU0203937692	UBS (LUX) BOND SICAV - CONVERT GLOBAL (EUR) P-acc EUR	SICAV	UBS AM (EU) S.A.	3	14,74%	4,08%	1,9% (dont NC)	13,83%	NC	1,00%	2,90% (dont NC)	12,69%	NC
LU0194346564	US SHORT DURATION HIGH YIELD I Capi EUR (Hedged)	FCP	AXA FDS MGMT S.A.	2	3,80%	1,80%	1,13% (dont NC)	3,69%	NC	1,00%	2,13% (dont NC)	2,65%	NC
Fonds spéculatifs													
LU1962513328	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL I EUR Acc	SICAV	CANDRIAM	5	3,12%	4,60%	0,89% (dont NC)	2,95%	NC	1,00%	1,89% (dont NC)	1,92%	NC
LU2098772523	CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA I cap	SICAV	CANDRIAM	4	3,48%	0,00%	0,69% (dont NC)	3,47%	NC	1,00%	1,69% (dont NC)	2,44%	NC
LU0641745178	DNCA INVEST - ONE Q - EUR	SICAV	DNCA FINANCE LUX	3	2,21%	5,88%	0,35% (dont NC)	1,66%	NC	1,00%	1,35% (dont NC)	0,64%	NC
LU1331971769	ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE A1 (EUR) Cap	SICAV	ELEVA CAPITAL SAS	2	2,76%	3,64%	2,13% (dont NC)	2,71%	NC	1,00%	3,13% (dont NC)	1,68%	NC
LU0616900774	EXANE PLEIADE FUND B	SICAV	EXANE AM	2	4,96%	2,70%	2,15% (dont 0,48%)	5,15%	NC	1,00%	3,15% (dont 0,48%)	4,10%	NC
LU0912261541	HELIUM FUND A-EUR	SICAV	SYQUANT CAPITAL SAS	2	4,72%	3,82%	1,6% (dont NC)	4,65%	NC	1,00%	2,60% (dont NC)	3,60%	NC
LU1112771255	HELIUM SELECTION A-EUR	SICAV	SYQUANT CAPITAL SAS	3	6,63%	7,86%	1,4% (dont NC)	6,47%	NC	1,00%	2,40% (dont NC)	5,41%	NC
LU0281482918	JPM US SELECT EQUITY PLUS FUND A EUR Hedged	SICAV	JPMorgan AM (Europe) SARL	4	13,06%	13,36%	1,7% (dont 0,79%)	12,85%	NC	1,00%	2,70% (dont 0,79%)	11,72%	NC
LU2358391725	VARENNE GLOBAL P EUR	SICAV	VARENNE CAPITAL PARTNERS	4	10,78%	9,42%	1,25% (dont NC)	9,36%	NC	1,00%	2,25% (dont NC)	8,27%	NC
LU2358392376	VARENNE VALEUR A EUR	SICAV	VARENNE CAPITAL PARTNERS	3	6,40%	6,85%	1,88% (dont 0,72%)	5,43%	NC	1,00%	2,88% (dont 0,72%)	4,38%	NC

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSURANCES ET CONSEILS
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75041 Paris Cedex 08
Tél. : +33(0)1 40 17 22 32 - Fax : +33(0)1 40 17 89 40
Société de Courtage d’Assurances - SAS - N° ORIAS 07

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est mesurable à l'aide de six indicateurs :

1. **La sélection des pays selon des critères ESG** : Ce produit financier exclut les pays les moins performants sur ces enjeux, à travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, complétée par une analyse de la performance ESG des États. Ce filtre s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprises) dont le siège social est présent dans les pays exclus.
2. **La sélection des entreprises selon des critères ESG** : Des politiques sectorielles encadrent les investissements dans les domaines sensibles (tabac, charbon thermique, pétrole et gaz, etc.) De plus, ce produit financier utilise une approche « *best-in-class* » sectorielle. Ce filtre ESG permet d'exclure les entreprises les moins performantes au sein de chaque secteur d'activité.
3. **L'empreinte carbone (scopes 1 et 2)¹ des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (tCO₂e/M€ investi)** : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire cette empreinte d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024.
4. **L'intensité carbone des producteurs d'électricité présents dans ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct** : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO₂/kWh d'ici fin 2024.
5. **L'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct (en kgCO₂e/m² occupé)** : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire d'au moins 12% cette intensité entre 2020 et 2030.
6. **Les investissements à impact positif** : Ce produit financier portera l'essentiel de l'engagement pris par BNP Paribas Cardif en matière d'investissements à impact positif de 1 Milliard d'euros en moyenne par an, d'ici à fin 2025. Ces investissements incluent notamment les obligations durables, les fonds d'infrastructures d'énergies renouvelables, les logements à loyers intermédiaires additionnels.

● Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Ce produit financier investit un minimum de 10 % de ses actifs dans des investissements durables. Ceux-ci sont définis par Cardif Assurance Vie pour chaque classe d'actifs ; à titre d'exemples :

- les **obligations vertes, sociales ou durables** émises par des états ou des entreprises, répondant aux exigences des normes internationales ;
- les **fonds cotés et non cotés** en proportion de leur part d'investissement durable ;
- les **infrastructures** d'énergie renouvelable ;
- les **actifs immobiliers** répondant à des normes exigeantes au niveau environnemental et/ou à des enjeux sociaux (logements à loyers intermédiaires notamment).

Ces investissements contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux promus par le produit financier.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables de ce produit suivent la stratégie d'investissement responsable de Cardif Assurance Vie, qui prend en compte les principales incidences négatives.

La méthodologie de qualification des investissements durables - telle qu'exposée ci-dessus - permet de limiter les préjudices aux objectifs de durabilité sur le plan environnemental ou social.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

¹ Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise). Scope 2 : émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur)

-----Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte grâce à la mise en place d'exclusions applicables à l'ensemble des entreprises et des pays investis. Un filtre complémentaire sur la gouvernance est appliqué sur les entreprises pour la qualification d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies : le respect des normes internationales du travail, des droits de l'Homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises écartées par ce filtre sont donc exclues de l'univers d'investissement.

La Taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui



Non

La prise en considération des principales incidences négatives au niveau des investissements du produit financier s'intègre dans le cadre de gestion des risques de Cardif Assurance Vie. Les indicateurs relatifs à ces incidences négatives sont pris en considération à travers trois leviers :

- des politiques sectorielles,
- un processus d'analyse et d'intégration ESG,
- une politique d'engagement actionnarial.

Ces leviers sont détaillés dans le rapport d'investissement responsable² de Cardif Assurance Vie. Cardif Assurance Vie renforce régulièrement chacun de ces leviers en fonction des meilleures pratiques de place, des nouvelles thématiques à prendre en compte et des informations disponibles.



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Ce produit prend en compte des critères ESG lors de l'analyse des actifs dans lesquels il investit. Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Différentes étapes structurent l'approche d'investisseur responsable de Cardif Assurance Vie. Ainsi, Cardif Assurance Vie collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs de risques tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

² Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif

1) Les processus de sélection et d'investissement sont adaptés de la manière suivante :

➤ Investissements dans des obligations souveraines et supranationales :

Cardif Assurance Vie analyse la performance ESG des Etats afin d'exclure de l'univers d'investissement les pays les moins performants sur ces critères.

➤ Investissements dans des entreprises :

En complément des exclusions pays auxquelles les entreprises sont également soumises, le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct par Cardif Assurance Vie suit les étapes suivantes :

- Un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux. Le pays où l'entreprise a son siège social ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières ;
- Des exclusions sectorielles sont appliquées ;
- Un filtre « Best in class » ESG est appliqué, permettant d'exclure les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles de son secteur d'activité ;
- Un filtre de transition carbone complète le processus ESG.

➤ Investissements dans des actifs immobiliers :

L'investissement en direct dans des actifs immobiliers consiste en l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs immobiliers détenus par le produit financier. Les pratiques suivantes sont déployées pour répondre aux enjeux environnementaux :

- Pour les actifs en gestion directe, la certification/labélisation systématique des immeubles en construction (HQE³, BBC Effinergie⁴, BBCA Rénovation⁵, ...). Cardif Assurance Vie encourage également des modes de construction générant moins d'émissions de CO2. Lorsque c'est possible, les immeubles en phase de rénovation et en phase d'exploitation sont certifiés. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.
- Une analyse de l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires en gestion directe ainsi que de leur intensité carbone est réalisée chaque année dans le cadre de la cartographie de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

Cardif Assurance Vie porte aussi une attention particulière à l'utilité sociale des logements en contribuant à renforcer l'offre de logements locatifs à loyers abordables notamment dans le cadre de dispositifs spécifiques (logements à loyers intermédiaires par exemple).

➤ Investissements dans des fonds externes :

- **Sur les fonds cotés** (fonds actions, fonds obligataires), Cardif Assurance Vie réalise une analyse ESG de la société de gestion et du fonds, notamment au travers d'un questionnaire de « due diligence » qui permet de mesurer via une notation interne le niveau d'intégration des critères ESG par le fonds.
- **Sur les fonds non cotés** (fonds de capital-investissement, fonds de dettes privées, fonds d'infrastructures), les sociétés de gestion sont interrogées sur leur processus d'intégration des critères ESG : dans un premier temps, au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des entreprises financées par le fonds. Cette due diligence permet d'établir une notation ESG interne qui sera prise en compte lors de la validation de l'investissement.

2) Engagement par le vote et le dialogue :

Tout au long de la durée de détention des entreprises investies, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote⁶ aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il est actionnaire, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

De plus, afin de renforcer son action dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif a adhéré en 2021 à l'initiative Climate Action 100+. Ses signataires se mobilisent afin d'inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements dans des fonds externes, Cardif Assurance Vie dialogue avec les sociétés de gestion afin de les inciter à intégrer davantage les enjeux extra-financiers dans leur processus de gestion. L'engagement auprès de ces dernières se fait au travers d'un questionnaire spécifique adressé aux sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG. Il permet de

³ HQE : Haute Qualité Environnementale

⁴ BBC Effinergie : Bâtiment basse consommation

⁵ BBCA Rénovation : Bâtiment Bas Carbone

⁶ Rapport de vote disponible sur cette page : [Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif](#)

cartographier leurs pratiques et d'engager un dialogue notamment sur les exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG.

Cardif Assurance Vie a par ailleurs mis en place un dispositif de gestion des controverses auxquelles les sociétés investies seraient exposées. Ce dispositif associe les fonctions de contrôle et permet de prendre des décisions de gel ou de désinvestissement selon la criticité de la controverse.

● Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct du produit financier comprend les filtres d'exclusions suivants :

1) Exclusions de pays :

A travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux (embargos et sanctions financières).

Cardif Assurance Vie applique aussi un filtre ESG sur les titres émis par les pays (obligations d'état) et les titres des entreprises présentes dans ces pays (actions et obligations d'entreprises). Seuls les pays qui ont une notation ESG satisfaisante sont conservés dans l'univers d'investissement :

- **L'Environnement** prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO2 par rapport au produit intérieur brut,
- **Le Social** mesure les politiques menées par les États à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail et les droits des enfants,
- **La Gouvernance** intègre entre autres le respect des droits de l'Homme et le respect des droits du travail.

2) Exclusions d'entreprises :

a. Exclusions sectorielles

Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas et encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux. Ces politiques disponibles en ligne sur le site de BNP Paribas⁷ sont régulièrement étendues ou révisées : agriculture, défense, énergie nucléaire, huile de palme, industrie minière, pâte à papier, pétrole et gaz, production d'énergie à partir du charbon. En complément, BNP Paribas a élaboré une liste de certains biens ou activités pour lesquels le Groupe exclut toute opération, du fait des risques environnementaux ou sociaux qu'ils présentent. Elle intègre notamment les filets dérivants, les fibres d'amiante, le tabac ou encore la production et le commerce d'armes interdites par les conventions internationales⁸.

BNP Paribas Cardif a également pris des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon thermique :

- Exclusion des entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac
- Mise en place d'un calendrier de sortie du charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (développeurs, entreprises minières, logistiques et producteurs d'électricité) en complément de l'engagement pris par BNP Paribas de sortir du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

b. Approche « Best-in-Class » ESG

L'approche « Best-in-class » ESG privilégie les meilleures pratiques des entreprises au sein d'un même secteur d'activité pour les titres détenus en direct. Au sein de chaque secteur, les entreprises dont la notation ESG figure dans les trois derniers déciles (30%) sont exclues.

⁷ [Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#)

⁸ [Liste d'exclusion de certains biens et services – BNP Paribas](#)

c. Filtre de transition carbone

Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone. Les entreprises qui émettent plus d'1 million de tonnes équivalent CO2 et dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible (notation fournie par Moody's ESG inférieure à 30) sont exclues de l'univers d'investissement.

● Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Ce produit financier ne s'est pas fixé à ce jour de proportion minimale de réduction de périmètre d'investissement, avant application de la stratégie d'investissement.

● Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies. Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies sont évaluées au travers d'une notation ESG qui intègre un pilier de Gouvernance prenant en compte plusieurs critères dont la corruption, la politique de rémunération et les contrôles internes.

De plus, pour les entreprises dont il est actionnaire, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote⁹ aux assemblées générales, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

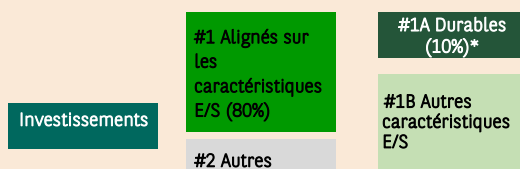


Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

**Cette part minimale est exprimée en % du total des investissements du produit financier.*

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le recours à des produits dérivés est réalisé afin de minimiser ou de compenser les risques de perte de valeur des investissements. Les produits dérivés n'ont pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

⁹ Rapport de vote disponible sur cette page : [Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif](#)



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Certains investissements durables du produit financier sont alignés sur la Taxinomie de l'Union Européenne. Cependant, ce produit financier n'a pas à ce jour d'objectif de part minimum d'investissement durable dans des activités alignées avec la taxinomie de l'Union Européenne.

● Ce produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE¹⁰ ?



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

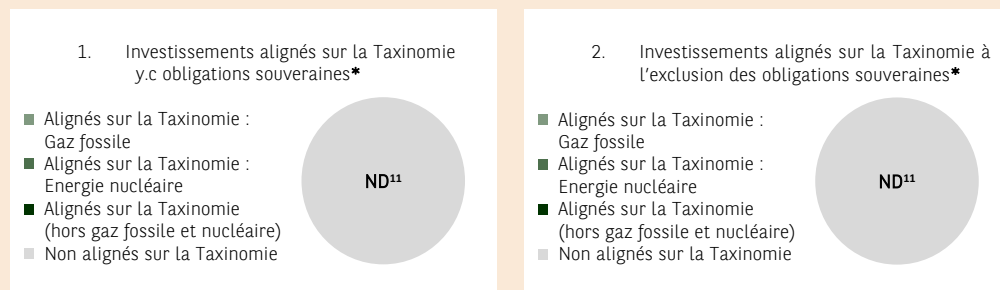


Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Ce produit financier n'a pas à ce jour de part minimum d'investissement durable dans des activités transitoires et habilitantes. La stratégie d'investissement permet toutefois d'investir dans de tels supports.

¹⁰ Les gaz fossiles et/ou les activités liées au nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'objectif de la taxinomie de l'UE. Les critères complets applicables aux activités économiques liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

¹¹ ND : Non disponible



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Parmi les objectifs d'investissement durable, BNP Paribas Cardif investit dans des supports poursuivant un ou plusieurs objectifs environnementaux. Ce produit financier ne cible cependant pas de part minimale d'investissement avec objectif environnemental aligné ou non à la taxonomie.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

BNP Paribas Cardif investit dans des supports poursuivant un ou plusieurs objectifs sociaux. Ce produit financier ne cible cependant pas de part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements du produit financier dans la catégorie #2 Autres intègrent les dérivés, les liquidités et certains actifs qui, après analyse, ne sont pas alignés sur les caractéristiques Environnementales/Sociales. Des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent au cas par cas selon la classe d'actifs et les données extra-financières disponibles.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Lien : [Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif](#)